

Actualité



Hausse de la TVA : les changements le 1er aout 2025 sur vos factures d'énergie

La TVA sur l'abonnement des contrats d'électricité et de gaz évolue. Cette taxe passe de 5,5 % à 20 %. Quelles autres mesures accompagnent cette hausse ? Le médiateur national de l'énergie vous explique tout ce qu'il faut savoir sur les changements à venir dès le 1^{er} aout 2025.

Contexte et déploiement de la mesure de hausse de la TVA sur l'abonnement

Actuellement, les abonnements d'électricité et de gaz bénéficient d'un taux de TVA réduit à 5,5 %, tandis que la consommation d'énergie est soumise au taux de 20 %. Comme le prévoit la [Loi de Finances 2025](#), promulguée le 14 février dernier, à partir du 1er août 2025, ce taux réduit sera supprimé. La TVA sur les abonnements sera alignée sur celle de la consommation, soit 20 %. Cette évolution répond à une directive européenne qui interdit l'application de taux différents sur des éléments indissociables d'un même service.

Quel est l'impact de la hausse de la TVA sur vos factures, en fonction de votre statut professionnel ?

Cette augmentation n'aura pas le même impact selon la nature des professionnels concernés :

- ✓ Si vos entreprises ou collectivités sont assujetties à la TVA, vous ne subirez pas de surcoût, CAR la TVA payée sur vos factures d'énergie pourra être récupérée.
- ✓ Si vous êtes un professionnel non assujetti à la TVA, comme certaines professions libérales, associations ou copropriétés, le montant de votre facture d'abonnement augmentera, CAR vous ne pouvez pas récupérer cette taxe.

Mécanisme de compensation de la hausse de la TVA : baisse de l'accise, taxe sur la consommation

Pour neutraliser la hausse de la TVA sur l'abonnement, l'État a décidé de réduire les accises sur l'énergie entre le 1^{er} août et le 31 décembre 2025 :

- ✓ Réduction de l'accise électricité : de 33,7 €/MWh à 29,98 €/MWh pour les TPE ;
- ✓ Réduction de l'accise gaz : de 17,16 €/MWh à 15,43 €/MWh pour les TPE.

> Plus d'informations sur le site des impôts : [Consommation d'énergie : tarifs normaux des accises en 2025](#)

En savoir plus sur les [taxes appliquées à l'énergie](#)

Autres évolutions

✓ Pour le Gaz naturel :

À ces évolutions s'ajoute, pour les consommateurs de gaz, une **autre évolution tarifaire qui a eu lieu le 1^{er} juillet 2025**. La **Commission de régulation de l'énergie (CRE)** a en effet annoncé une **augmentation de 6,1 % de la grille tarifaire d'utilisation des réseaux de distribution** de GRDF, dans le cadre du **tarif ATRD7**, en vigueur depuis juillet 2024.

Pour en savoir plus sur cette évolution, consultez [notre article dédié](#)

✓ Pour l'électricité :

Le 1^{er} août, le tarif d'acheminement de l'électricité (TURPE) évolue. Il baisse de 2,5 % hors taxe.

Si votre entreprise est au tarif réglementé, en tenant compte de l'ensemble des évolutions, en moyenne, le tarif réglementé reste stable (-0,34 %).

Pour en savoir plus sur cette évolution, consultez le [site de la CRE](#).

Nos recommandations pour choisir l'offre la plus adaptée

Comparez les offres : étudiez attentivement les tarifs d'abonnement et les prix du kWh proposés par les différents fournisseurs d'énergie. Pour vous aider, vous pouvez consulter notre comparateur indépendant et gratuit, mis à jour en temps réel et réunissant l'ensemble des offres disponibles.

- ✓ Comparateur : <https://comparateur.energie-info.fr>
- ✓ Fiche pratique avec conseils pour comparer les offres : https://www.energie-info.fr/fiche_pratique/comment-comparer-les-offres-delectricite-et-de-gaz-naturel/



Pour tout savoir sur vos démarches et vos droits :

Consultez le site internet www.energie-info.fr ou contactez-le

0 800 112 212

Service & appel
gratuits